



**Sainte-Cécile-de-Milton**

# AVIS PUBLIC

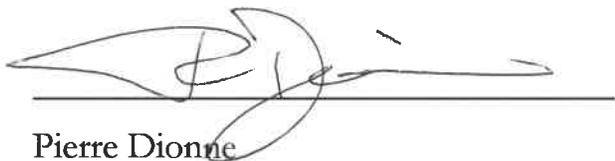
Aux contribuables de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton

## Entrée en vigueur du règlement 661-2024

Prenez avis que lors d'une séance du conseil de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton tenue le 10 juin 2024, le règlement suivant a été adopté : Règlement 661-2024 – intitulé « Règlement 661-2024 délégrant à certains fonctionnaires le pouvoir de dépenser dans les champs de compétence du conseil municipal fixant les modalités et les limites de telles dépenses et établissant la politique de variation budgétaire et abrogeant le règlement 624-2021 ».

Ce règlement peut être consulté au bureau du soussigné à l'Hôtel de Ville situé au 112, rue Principale à Sainte-Cécile-de-Milton de 8h00 h à 16h30, du lundi au jeudi, ainsi que sur le site internet de la Municipalité.

Donné à Sainte-Cécile-de-Milton ce 11 juin 2024.



Pierre Dionne

Directeur général et greffier-trésorier

---

### CERTIFICATION DE PUBLICATION

Je soussigné, Pierre Dionne, directeur général et greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en la manière ordinaire prévue, le 11 juin 2024, entre 8h et 16h30.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 11 juin 2024.



Pierre Dionne

Directeur général et greffier-trésorier